

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

---

Le 9 juin 2023, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mardi 30 mai 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	24
Excusés	9

**Présents :**

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD  
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - Mme Eliane RENAUT  
M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET  
Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET - Mme Souad TERRASSIN  
M. Sébastien COIRRE - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - M. Jonathan HERVÉ - M. André THIBAudeau

**Excusés :**

M. Paul LONGATTE (pouvoir à M. Christian BURLLOT)  
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à Mme Souad TERRASSIN)  
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)  
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)  
Mme Christel NORMAND (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)  
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ)  
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)

**Secrétaire de séance :**

Mme Sylvie FUSELLIER

## SOMMAIRE

- **Points soumis au vote :**

### AFFAIRES GÉNÉRALES

2023-067 Election sénatoriales : désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants  
2023-068 Adoption d'une motion de soutien et de solidarité à M. Yannick MOREZ

### CULTURE, ANIMATION

2023-069 Détermination des tarifs pour la saison culturelle 2023-2024 du Carré d'argent

- **Questions diverses**

### AFFAIRES GÉNÉRALES

---

#### **DÉLIBÉRATION N°2023-067 - ELECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS**

*D. CORNET : Présentation du contexte réglementaire et des modalités de vote*

Le Sénat constitue la « chambre haute » du Parlement Français et est, en vertu de l'article 24 de la Constitution, le représentant des collectivités territoriales. Les 348 sénateurs sont élus pour 6 ans. Leurs sièges sont renouvelés par moitié tous les 3 ans. La Loire-Atlantique fait partie de la série 1 des 170 sièges qui sont à renouveler en 2023. 5 sièges de sénateurs sont à pourvoir dans le Département.

Conformément au décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 2023.

Afin d'élire leurs délégués et suppléants, les conseils municipaux concernés (départements d'Indre-et-Loire (37) aux Pyrénées-Orientales (66), huit départements de la région Ile-de-France, Guadeloupe, Martinique, Mayotte et Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie) sont tous convoqués le vendredi 9 juin 2023.

- **Le renouvellement de moitié du Sénat**

Les 348 sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège électoral composé d'environ 162 000 grands électeurs. Chaque renouvellement permet d'élire environ la moitié des sénateurs, lesquels sont répartis en deux séries :

- la série 1, concernée par le renouvellement du 24 septembre 2023, comporte 170 sièges
- la série 2, renouvelée en 2020, comporte 178 sièges.

- **Le collège électoral sénatorial (article L.280 du code électoral)**

Dans chaque circonscription, le collège électoral pour élire les sénateurs se compose :

- des députés et des sénateurs,
- des conseillers régionaux,
- des conseillers départementaux,
- des délégués des conseils municipaux ou des suppléants de ces délégués qui représentent 95 % des électeurs des sénateurs et sont eux-mêmes élus ou désignés.

Les membres de ce collège électoral sont également appelés « grands électeurs ». Il est rappelé que le vote des grands électeurs aux élections sénatoriales est obligatoire (L.318 du Code électoral). Si pour un motif légitime, un grand électeur ne peut pas voter, il est remplacé par un autre grand électeur. Seul peut être invoqué un empêchement majeur (obligation professionnelle, handicap, raison de santé, assistance apportée à une personne malade ou infirme ; personnes placées en détention provisoire et détenus purgeant une peine n'entraînant pas une incapacité électorale). Cet empêchement doit être établi par justificatifs (article R.162 du Code électoral dans sa version issue du décret n°2023-198 du 23 mars 2023).

- **Election ou désignation des délégués des communes**

L'arrêté préfectoral en date du 25 mai 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection sénatoriale fixe, pour chaque commune, le mode de scrutin ainsi que le nombre des délégués et suppléants à élire (article R. 131 du Code électoral).

A Pont-Château, commune dont la population est comprise entre 9 000 et 30 000 habitants, tous les conseillers municipaux en exercice sont délégués de droit (article L. 285 du Code électoral). Il convient par ailleurs de procéder à l'élection des 9 suppléants, appelés à remplacer les délégués des conseils municipaux lors de l'élection des sénateurs.

Les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

- **Déroulement du scrutin**

*Mme Sylvie FUSELLIER est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.*

*Le Bureau électoral, présidé par le Maire, est composé des deux conseillers municipaux présents les plus âgés : M. André THIBAUDEAU et Mme Eliane RENAUT ; et des deux conseillers municipaux présents les plus jeunes : M. Jonathan HERVÉ et Mme Sabrina DUVAL.*

*Mme le Maire constate qu'une liste de candidats a été déposée, à savoir la liste Pont-Château Élections sénatoriales ainsi constituée :*

- *Patrice MOMMEA*
- *Véronique BERGOT*
- *Cyrille ROBIN*
- *Marie LEBEL*
- *Jordan MORICE*
- *Annie TERRIENNE*
- *Denis PRODHOMME*
- *Florence CORNET*
- *Marcel BILLY*

*Mme le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent déposer une autre liste.*

*Des bulletins de vote ont été déposés devant chaque conseiller municipal.*

*Les membres du Bureau sont invités à se rendre sur la table de vote, afin de procéder aux opérations électorales.*

*Mme le Maire appelle chaque conseiller municipal. Celui-ci à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote pour déposer son bulletin dans l'urne, puis signe la feuille d'émargement. Les élus disposant d'un pouvoir voteront également à l'appel du nom de l'élu absent.*

*Il est procédé aux opérations de vote.*

*Après le vote du dernier conseiller, Mme le Maire déclare le scrutin clos et les membres du bureau électoral procèdent au dépouillement des bulletins de vote.*

*Il est procédé aux opérations de dépouillement.*

*Après dépouillement, les résultats sont les suivants :*

- Nombre de bulletins : 33*
- Bulletins blancs ou nuls : 2*
- Suffrages exprimés : 31*
- Majorité absolue 17*

*Il est précisé que les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire. Les conseillers municipaux (délégués de droit) doivent faire savoir au bureau électoral la liste sur laquelle seront désignés les suppléants, qui, en cas d'empêchement, les remplaceront.*

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal prend acte du résultat du scrutin :

- > La liste *Pont-Château Élections sénatoriales* a obtenu 31 voix. Sont élus délégués suppléants des conseillers municipaux dans le cadre des élections sénatoriales :
  - Patrice MOMMEA
  - Véronique BERGOT
  - Cyrille ROBIN
  - Marie LEBEL
  - Jordan MORICE
  - Annie TERRIENNE
  - Denis PRODHOMME
  - Florence CORNET
  - Marcel BILLY

**D. CORNET** : *Indique figurer sur la liste d'un candidat aux élections sénatoriales. Ne donne aucune consigne de vote aux élus du Conseil municipal. Ajoute que cette information sera relayée par la presse dès le lendemain.*

*Propose de poursuivre le Conseil municipal avec les deux autres points inscrits à l'ordre du jour de la séance.*

## **DÉLIBÉRATION N°2023-068 - ADOPTION D'UNE MOTION DE SOUTIEN ET DE SOLIDARITE A M. YANNICK MOREZ**

**D. CORNET** : *Rappelle que la démission de M. Yannick MOREZ de son mandat de Maire de la Commune de St-Brévin a été annoncée le 11 mai dernier. Sa décision a été prise à la suite de l'incendie criminel qu'il a subi et sous la pression de menaces d'opposants au projet de déménagement sur sa commune d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA).*

*L'Association des Maires de France de Loire-Atlantique (AMF 44) et l'Association des Maires Ruraux de Loire-Atlantique (AMRF 44) proposent aux communes de rendre hommage à l'engagement de M. MOREZ et de lui exprimer leur soutien et leur solidarité.*

*Pour cela, les Associations départementales de Maires proposent aux élus d'adopter une motion de soutien, lors du Conseil municipal du 9 juin 2023.*

*Mme le Maire présente la motion proposée, également remise sur table.*

La Communauté des Maires, des Présidents d'intercommunalités et des élus locaux de Loire-Atlantique unie souhaite rendre hommage à son collègue maire de Saint-Brévin, Yannick MOREZ, qui a pris la lourde et douloureuse décision de démissionner de son mandat et de quitter sa commune de cœur.

Sa décision a été prise à la suite de l'incendie criminel qu'il a subi et sous la pression de menaces intolérables et quotidiennes d'opposants au Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile.

Plus largement, nous restons profondément convaincus que toutes les missions de service public sont en danger si nous ne luttons pas plus fortement contre toutes ces agressions envers nos enseignants, nos sapeurs-pompiers, notre police ou la gendarmerie, nos personnels de santé mais aussi nos CCAS, nos agents municipaux pour lesquels nous demandons plus de respect à tous.

Nous avons ici un vrai défi de société à résoudre et une véritable pédagogie à développer sur la notion d'engagement au service de l'intérêt général.

Ces violences, la complexité grandissante de la fonction de maires ou encore de ces attitudes consuméristes tendent à décourager les candidats à la fonction d'élu local.

Par cette motion, nous disons « STOP » ensemble à toute violence contre la démocratie et demandons une justice rapide, dissuasive et réparatrice.

Nous réitérons publiquement notre plein et entier soutien à Yannick Morez.

Nous espérons aussi que toutes les mesures seront prises pour que notre démocratie ne soit plus mise à mal y compris sur les réseaux sociaux.

Est en jeu la pérennité de nos services publics et de nos communes pour que celles et ceux qui les font vivre continuent à s'y investir avec le même dévouement.

**D. CORNET** : *Demande si la motion appelle des observations ?*

**S. DUVAL** : *Estime que l'adoption de cette motion est une bonne initiative.*

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

> D'adopter la motion de soutien et de solidarité à M. Yannick MOREZ présentée par Mme le Maire.

## CULTURE, ANIMATIONS

---

### DÉLIBÉRATION N°2023-069 - DETERMINATION DES TARIFS POUR LA SAISON CULTURELLE 2023-2024 DU CARRE D'ARGENT

**S. FUSELLIER** : Présentation du projet de délibération

VU la délibération municipale n°2022-062, en date du 18 mai 2022, approuvant les tarifs de la saison culturelle 2022 / 2023 du Carré d'argent.

Comme chaque année, il y a lieu de déterminer, la grille des tarifs pour la saison culturelle 2023-2024 de la salle de spectacles du Carré d'argent.

**S. FUSELLIER** : Souhaite partager aux élus le bilan de la saison 2022-2023 qui se termine. Explique qu'actuellement le Carré d'argent accueille les représentations d'associations. Indique que le bilan est positif en termes de fréquentation, avec un nombre d'entrées similaire à celui des années précédant le covid. Ainsi, le taux de remplissage de la salle s'élève à 76%. Les échanges à l'issue des spectacles ont également repris, avec le retour de l'activité « buvette ».

La Carré d'argent accueille des scolaires, de la maternelle au lycée, avec des spectacles destinés au grand public, aux tous petits, aux familles et aux adultes.

20 spectacles ont été organisés dont 3 chez les partenaires (Redon, Pornichet et 1 à la médiathèque). Par ailleurs, la salle accueille régulièrement d'autres structures.

Rappelle la réglementation très stricte en vigueur pour les salles de spectacle et le recours à du personnel qualifié pour chaque représentation.

Le Carré d'argent a deux partenaires reconnus : Le Grand T et Musique et danse en Loire-Atlantique. Cette collaboration permet à la salle d'accueillir la 1<sup>ère</sup> représentation de certains spectacles, ce qui leur permet de se faire connaître. De par sa notoriété, le Carré d'argent joue un rôle sur l'émergence de certains artistes.

Note la diversité des propositions, tout au long de l'année, notamment grâce à l'activité des associations (Corde raide...), la tenue de spectacles de danse, humoristiques...

Indique que le Carré d'argent a vendu 6000 billets, dont 2 500 aux scolaires, 1 000 pour les spectacles destinés aux familles et 2 500 au grand public. Note que l'activité scolaire représente la moitié de l'activité du Carré d'argent.

Salue le travail des équipes.

Explique que le nombre de « pass » vendus est en hausse cette année, ce qui signifie que le public a repris l'habitude de réserver, comme le montre l'évolution du nombre de « pass » vendus : 180 la saison passée contre 315 cette année.

Le public est réparti ainsi :

- 70% des spectateurs du Carré d'argent proviennent des communes de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois, dont 62% de Pont-Châtelains.
- 11% de Nantes, Redon, Savenay ou Saint-Nazaire.
- 15% de Loire-Atlantique.
- 4% hors département.

Souligne l'engagement politique fort en matière de culture, afin de permettre aux jeunes de découvrir les spectacles proposés. Cette action est renforcée grâce à la médiation avec un accompagnement des scolaires en amont du spectacle, puis après la représentation afin de recueillir leur avis. Les enfants peuvent ainsi découvrir le fonctionnement d'un spectacle et s'exprimer. La volonté est de poursuivre et d'accentuer ce travail de médiation. En effet, les professeurs ne disposent pas toujours du temps nécessaire à cet exercice. L'objectif est de ne pas se limiter à la vision du spectacle, de mieux l'accompagner en amont et en aval. La qualité sera privilégiée à la quantité de spectacles.

Par ailleurs, la Commune souhaite également encourager les personnes éloignées de la culture à venir découvrir les spectacles. Par cela, un travail de relais est réalisé en lien avec des associations, telles que l'AVF, le FIL, TZCLD...

Des partenariats avec les associations et l'école de musique sont également en cours, afin de permettre aux pratiquants de découvrir leur univers avec des professionnels. Des temps d'échanges sont organisés (master class...). Cela permet parfois aux parents de revenir en soirée assister à un spectacle avec leur enfant.

L'objectif est d'aller vers un public qui ne vient pas naturellement. Des marges de développement demeurent.

Il a pu être constaté que l'appartenance à un groupe constitué permet d'attirer de nouveaux spectateurs. La volonté est de créer de nouvelles opportunités.

Presque 200€ de dons de spectateurs ont été récoltés qui ont bénéficié à 15 personnes. Pour cela, un travail avec les associations caritatives, TZCLD notamment, est organisé.

La politique culturelle « hors les murs » se poursuit également. Les « mercredis du Brivet » se réinstalleront place Dominique David du 9 juillet au 2 août 2023. Un travail a été engagé afin de renforcer l'esprit guinguette, notamment grâce à l'installation de mobilier supplémentaire (tables, chaises...).

- Le 1<sup>er</sup> mercredi sera consacré aux spectacles de rue, « sans scène ».
- Le 2<sup>ème</sup> mercredi, la thématique bretonne a été retenue.
- Le 3<sup>ème</sup> mercredi, la programmation sera éclectique.

Chaque mercredi, 3 types d'activités seront proposées :

- 18h00-19h00 : Représentation d'une association locale.
- 19h00-20h30 : Spectacle destiné aux familles.
- 20h30 : Concert « grand public ».

Le recours aux partenaires locaux a été privilégié pour la restauration, qui sera assurée par l'association des Producteurs locaux le 1<sup>er</sup> mercredi, puis par Pont-D'Zic qui proposera des crêpes et des galettes, et enfin par la crêperie Sarah'Zin le dernier mercredi.

Pour la traditionnelle soirée du 13 juillet, le bar et la restauration seront confiés à l'Office municipal des Sports, le DJ et l'artificier seront identiques à ceux de l'année dernière.

Le magazine Passerelle et le petit livret des quartiers d'été, présentant les animations estivales, seront distribués prochainement.

La nouvelle programmation du Carré d'argent sera également publiée dans les prochains jours. Il convenait d'abord d'adopter les nouveaux tarifs. La grille technique proposée, annexée au projet de délibération, semble compliquée, mais est simplifiée sur les supports de communication : 1 tarif spécifique est proposé pour chaque spectacle. Les tarifs varient selon la renommée des artistes. Cette année, il est proposé d'augmenter de 2€ tous les tarifs, afin de tenir compte de l'augmentation des dépenses du Carré d'argent, notamment en matière d'énergie. Une réflexion est actuellement engagée, aussi bien par les techniciens que par les artistes pour limiter la consommation énergétique. Ainsi la troupe de théâtre La Comédie pontchâteline envisage de diminuer le nombre de projecteurs. Par ailleurs, le coût des spectacles augmentent tout comme le coût de défraiement des transports.

Les tarifs scolaires n'augmentent pas car ils ont déjà connu une hausse l'année dernière. Les tarifs découverte et famille restent identiques. Il est également proposé de maintenir le Tarif pass réduit, réservé aux personnes disposant d'un faible pouvoir d'achat (étudiants, chômeurs...).

21 spectacles seront proposés en 2023-2024, dont certains « hors murs ». La soirée d'ouverture sera organisée le 28 août. Pour la prochaine saison, on compte 3 spectacles à 10 €, 1 à 14€, 6 à 18€, 2 à 22€, 3 à 25€ et 1 à 28€.

**D. CORNET** : Demande si la programmation peut être dévoilée. Invite à consulter le livret « quartiers d'été » annexé au Passerelle qui présente la programmation culturelle et les sorties de l'été.

**S. FUSELLIER** : Explique que la tête d'affiche est François Morel, avec la lecture de textes poétiques. Annonce le retour d'une compagnie sud-africaine de percussions. Souligne la qualité de la programmation.

**D. CORNET** : Salue le travail réalisé par Mme Fusellier et les membres de la commission. Les remercie.

**S. FUSELLIER** : Félicite l'équipe du Carré d'argent qui a évolué cette année, avec l'arrivée d'Emma, nouvelle régisseuse. Ajoute que le remplaçant du technicien a été recruté.

**P. ROUAUD** : Indique qu'une école de Pont-Château a occupé le Carré d'argent, afin d'y organiser le spectacle de sa chorale. Les enfants ont apprécié évoluer sur la scène d'une salle de spectacle. Le Conseil Municipal des Enfants y a également joué sa représentation sur le harcèlement scolaire devant 400 spectateurs.

**S. FUSELLIER** : Ajoute que les lycéens scolarisés à Pont-Château sont venus 6 fois pendant la saison.

**D. CORNET** : Rappelle la volonté politique de la Commune d'accentuer la médiation qui produit des effets positifs et permet de sensibiliser tous les publics. Effectue un parallèle avec Plan Culturel de Territoire (PCT), mené à l'échelle intercommunale, qui organise chaque année un évènement.

**S. FUSELLIER** : Explique que le spectacle « in vivo » proposera au public de découvrir différentes scénettes grâce à un casque audio. L'objectif est de créer des rencontres et du lien culturel et social.

Un travail avec les maisons de retraite est également engagé. La volonté est de mélanger les différentes populations.

**D. CORNET** : La mixité, l'inclusion et l'accès à la culture pour tous sont encouragés.

**S. FUSELLIER** : Explique que les recettes représentent entre 4 000 et 4 500€ du budget. Rappelle le vieillissement de la salle et l'évolution de salaires. Précise que l'augmentation des tarifs ne vise pas à diminuer la contribution du budget général au budget du Carré d'argent.

**DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver les tarifs de la saison culturelle 2023 / 2024 du Carré d'argent, annexés à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

A Pont-Château, le 5 juillet 2023.

Le secrétaire de séance,  
Sylvie FUSELLIER



Le Maire,  
Danielle CORNET

